

LE STATUT GENERAL DES FONCTIONNAIRES

- ▶ C'est le garant de l'indépendance du fonctionnaire
- ▶ C'est un atout pour l'intérêt général et les citoyens



LE CONTRAT DE MISSION

- ▶ C'est plus de précarité et d'inégalités

Les 5,45 millions d'agents de la Fonction publique sont aujourd'hui le cœur de cible des politiques dévastatrices du gouvernement. Après la mise en perspective de 120 000 nouvelles suppressions d'emplois, le gouvernement s'attaque frontalement à la Fonction publique, au Statut général des fonctionnaires et aux missions publiques qu'ils exercent, poursuivant sa politique ultra libérale pour réduire à n'importe quel prix la dépense publique et refonder un nouveau modèle de société. Dans sa logique de transformation régressive de l'action publique (AP 2022), Gérald Darmanin a engagé une réflexion sur la Fonction publique pour « refonder le contrat social avec les agents publics » dont l'un des 4 chantiers est « le recours accru aux non-titulaires ».

Pour cela, il préconise la création d'un nouveau mode de recrutement, « le contrat de mission », malgré l'opposition de la CGT et de l'ensemble des organisations syndicales.

L'orientation du gouvernement, qui conduira à fragiliser le Statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers, est double : augmenter le nombre d'agents précaires sous contrat et poursuivre allégrement le « pantouflage » sur certains postes d'encadrement.

RECOURS MASSIF AUX NON-TITULAIRES = PRÉCARITÉ ACCRUE

L'objectif est de recruter sous contrat des personnels qui seront plus malléables, bafouant ainsi les principes de neutralité, d'indépendance, d'impartialité et de responsabilité du fonctionnaire qui sont une garantie pour les citoyens et l'intérêt général.

Un contractuel, par exemple, peut difficilement désobéir à un ordre de son supérieur, même illégal, dès lors que c'est celui-ci qui décidera du renouvellement ou non de son contrat, de sa rémunération, de son avenir professionnel.

L'objectif poursuivi par l'exécutif est bien de satisfaire la demande des employeurs qui souhaitent « choisir » les agents qu'ils recrutent. Et cela, alors même que dans la Fonction publique les non titulaires sont souvent maintenus dans la plus grande des précarités : parmi les contractuels, 38 % occupent, contre leur gré, un emploi à temps incomplet et une très grande majorité sont des femmes et des jeunes.

LA RÉALITÉ DU NON-TITULARIAT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Pour la CGT, il y a déjà beaucoup trop de non titulaires et de précaires dans la Fonction publique et ce gouvernement cherche à faire en sorte que demain il y en ait encore plus.

De politiques libérales en dérives statutaires successives, la part du non-titulariat dans la Fonction publique atteint **des proportions inacceptables** pour parvenir à **1,28 million de contractuels, soit 23,4 % de l'effectif total d'agents publics, dont :**

- 495 100, soit 19,2% des effectifs de la Fonction publique de l'État ;
- 516 217, soit 24,8% des effectifs de la Fonction publique territoriale ;
- 269 608, soit 21,4% des effectifs de la Fonction publique hospitalière ;
- auxquels s'ajoutent 198 000 contrats aidés.

Cette situation est intolérable pour la CGT qui revendique un nouveau plan de titularisations, les précédents n'ayant pas fondamentalement changé la situation. Cela démontre que de nombreux employeurs publics contournent la loi, sabotent les possibilités de titularisation et privilégient le recrutement de contractuels, considérant que le Statut général des fonctionnaires, beaucoup trop contraignant et rigide à leurs yeux, constitue une atteinte à leurs prérogatives.

LE STATUT GENERAL DES FONCTIONNAIRES

C'est le garant de l'indépendance du fonctionnaire • C'est un atout pour l'intérêt général et les citoyens

LE CONTRAT DE MISSION C'est plus de précarité et d'inégalités

LE SPOIL SYSTÈME À LA FRANÇAISE : LE « PANTOUFLAGE »

Le gouvernement entend faciliter davantage le « pantouflage » dans la Fonction publique, ce que la CGT condamne. Son objectif est de mettre en place un système se rapprochant du « spoil système » américain : réduire le nombre de conseillers au sein des ministères et se reposer sur les hauts fonctionnaires, qui doivent donc être fidèles à la politique gouvernementale. Si ces derniers démontrent des réticences à l'appliquer, ils sont remplacés.

Entre 150 et 180 hauts fonctionnaires seraient concernés. Ce système ouvrirait la haute administration à des profils plus variés dicit E. Macron : « *je souhaite et je continuerai à ouvrir l'ensemble des postes en particulier de l'administration de la haute fonction publique à des gens de talent et de mérite venant d'autres horizons (...) parce que c'est une bonne chose.* ».

LE « CONTRAT DE MISSION » C'EST QUOI ?

Il s'agirait pour le gouvernement de mettre les services « *en capacité de mobiliser des profils divers pour la conduite de projets ou de missions qui sortent des missions habituelles ou s'inscrivent dans le cadre d'une durée limitée* » alors que les contrats actuels ne pourraient pas y répondre. Cela pourrait être, par exemple : des projets informatiques, de gestion immobilière, de communication, d'expertise en matière de ressources humaines, qui ne seraient pas pérennes.

Pour la CGT, ce « contrat de mission » est une aberration. Le Statut général permet déjà à des fonctionnaires formés et qualifiés d'exercer ces missions non habituelles. Les contrats actuels (CDD ou CDI) répondent aux besoins ponctuels ou lorsqu'il n'existe pas de corps d'accueil.

Ce contrat est présenté comme « plus protecteur pour l'agent », mais qu'en est-il vraiment :

- il serait conclu pour une durée maximale de 6 ans : là, ce n'est plus du ponctuel et les réponses de l'administration laissent présager que ce contrat s'adresserait à un panel de missions ;
- il prendrait fin à la conclusion de la mission, avec une compensation financière en fonction de sa durée et de la rémunération perçue pendant celle-ci : s'agit-il d'indemniser la mobilité des hauts fonctionnaires ?
- il serait accessible à des contractuels, à des salariés de droit privé et à des fonctionnaires : là c'est le summum alors que le statut permet déjà à ces derniers par le détachement, la mise à disposition ou la position normale d'activité d'exercer dans un autre ministère ou versant de la Fonction publique !

POUR LA CGT, CE CONTRAT DE MISSION, C'EST PLUS DE PRÉCARITÉ, PLUS DE MOBILITÉ IMPOSÉE, PLUS D'INÉGALITÉS SALARIALES ET SOCIALES.

La CGT défend un principe fort, le maintien d'une Fonction publique de carrière où le grade demeure distinct de l'emploi, car il protège l'usager-citoyen contre les pressions des intérêts économiques privés, car il permet au fonctionnaire d'exercer ses missions de service public de manière neutre, impartiale, dans l'intérêt général et dans le respect des lois et règlements, ce que la fragilité du contrat ne permet pas.

DANS CE CADRE, LA CGT REVENDIQUE :

- L'abandon de ce projet de « contrat de mission » ;

- Des créations d'emplois statutaires indispensables au bon fonctionnement du service public ;
- Le recrutement de fonctionnaires dans un corps et un grade, basé sur le concours assis sur des niveaux de qualifications clairement établis ;
- L'ouverture d'une négociation pour résorber la précarité, pour améliorer les conditions d'emploi et de travail ainsi que les garanties individuelles et collectives des contractuels ;
- La mise en place d'une prime mensuelle de précarité et d'une indemnité de fin de contrat pour les CDD.

**RIEN NE
SE FERA**

**SANS
VOUS !**

#jevotecgt
le 6 décembre